

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Christian HUBAUD, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2021

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Jean-Claude LAFONT , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Christian CADO procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Roger DIDIER procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémi COSTORIER, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Laurence ALLIX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n° 2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
22/02/2021	Demande de subvention " Travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées, à Gap, Rue du 11 Novembre / Rue du Cadet de Charance / Rue Louis Balmens"	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	65 000,00 € HT
02/02/21	Projet cyclable Gap-Val de Durance - Réalisation d'études spécifiques sur des ouvrages	Conseil régional PACA	49 000 € HT

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché à procédure adaptée pour l'accord-cadre à marchés subséquents lancé pour la Fourniture de Benches pour le Thermocompostage de la Station d'Épuration de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance est déclarée infructueuse en raison d'une concurrence insuffisante.	Deux offres ont été reçues que l'une des deux offres dépasse le budget estimé et est inacceptable ce qui conduirait à ne retenir qu'une entreprise pour l'accord-cadre ; qu'ainsi, l'utilisation de l'Accord-cadre à marchés subséquents perd tout son intérêt économique		23 AVRIL 2021
Consultation lancée pour le Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales. Opérations curatives d'urgence est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure et notamment une mauvaise évaluation des seuils et une prestation non intégrée. Le dossier de consultation sera modifié et donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence			20 AVRIL 2021

MAPA pour la réalisation de la mission de diagnostic de la filière de traitement des boues de la station d'épuration de Gap	Société B3E Bureau d'Études EYSSERIC ENVIRONNEMENT (13015 MARSEILLE)	Conclu pour un montant de 15 900 € HT pour une durée de 2 mois	20 AVRIL 2021
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour l'achat de deux toiles de filtration de la presse de déshydratation pour la station d'épuration de Gap	Société RAI-TILLIERES (61270 RAI)	Conclu pour un montant de 4 009,05 € HT pour un délai d'un mois.	20 AVRIL 2021
Consultation lancée pour la fourniture et réparation de bennes à ordures ménagères, lot 1 - remplacement d'un caisson benne à ordures ménagères 9 m3 sur châssis existant	Est déclarée sans suite pour absence d'offre.		14 AVRIL 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état complète de la benne compactrice OM 36812.2 16 m3 de marque FAUN montée sur le camion MERCEDES AXOR immatriculé 8192 LA 05	Entreprise FAUN (07502 GUILHERAND GRANGES)	Conclu pour un montant de 23 000 € HT. Il comprend une durée de réparation de 3 semaines, une garantie de 6 mois sur les travaux réalisés, le convoyage entre Gap et le centre de réparation, ainsi que la visite de contrôle de sécurité suite aux travaux.	1er AVRIL 2021
Appel d'Offres lancée pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n°5 : Traitement des encombrants et déchets non recyclables	Est déclarée infructueuse, pour motif d'offres inacceptables et d'absence de concurrence. Une nouvelle consultation sera relancé en procédure avec négociation conformément aux articles R2124-3 et R2161-16 du code de la Commande Publique.		18 MARS 2021
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour l'achat d'un préleveur pour la station d'épuration de Tallard	Société VEOLIA EAU (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 4 760 € HT.	10 MARS 2021

<p>Marché sans publicité et sans mise en concurrence pour l'acquisition d'un bus d'occasion de marque IVECO CITELIS de 10,50 mètres, mis en circulation le 28/04/2014 affichant 242 315 kms, pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance</p>	<p>Société du Poids Lourd (59472 SECLIN).</p>	<p>Pour un montant global et forfaitaire de 139 500 HT comprenant : - Véhicule révisé complètement, vidanges des liquides vérification climatisation, passé aux mines et prêt à être exploité - Garantie totale de 2 mois sur le véhicule à compter de sa livraison - Garantie de 6 mois sur chaîne cinématique - Convoyage sur Porte-Char compris - Carte grise offerte, frais administratifs compris. Pour un délai de livraison de fin février 2021 au 2 mars 2021</p>	<p>24 FÉVRIER 2021</p>
<p>accord-cadre "Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales : opérations curatives d'urgence sur l'ensemble des réseaux et ouvrages"</p>	<p>Entreprise AESP PAUCHON ET FILS (05000 GAP)</p>	<p>Les seuils de commande sont minimum : 1 200 € HT maximum : 15 000€ HT pour une durée de 3 mois</p>	<p>18 FÉVRIER 2021</p>
<p>Accord-Cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la Fourniture de Copeaux de Bois pour le compost de la station d'épuration de Gap</p>	<p>SAS TRANS APPROBOIS (26300 BOURG DE PEAGE) SUEZ RV BOIS (84300 CAVAILLON).</p>	<p>Conclu selon les seuils de commandes globaux suivants : Minimum 50 000 € HT Maximum 350 000 € HT pour une durée de 24 mois, renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.</p>	<p>12 FÉVRIER 2021</p>
<p>Accord-Cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la Fourniture et la livraison de polymères pour la déshydratation des boues à la station d'épuration de Gap</p>	<p>SAS SNF (42163 ANDREZIEUX), SAS ADIPAP (78000 VERSAILLES) Société KEMIRA (67000 STRASBOURG).</p>	<p>Conclu selon les seuils de commandes globaux suivants : Minimum 25 000 € HT Maximum 150 000 € HT pour une durée de 24 mois, renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.</p>	<p>12 FÉVRIER 2021</p>

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la remise en état du surpresseur pour la station d'épuration de Gap.	Société HIBON, (59447 WASQUEHAL)	Conclu pour un prix de 7 415 € HT. Le délai de réparation de la pièce est de 7 à 8 semaines à réception de la commande	11 FÉVRIER 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture par échange standard d'une boîte de vitesse, type VOITH 854.5 W50 BAUMASTER pour le bus n° 48 HEULIEZ GX 327 immatriculé BS-621-XF selon devis N° 23989 du 15/01/2021	Société Nouvelles Techniques Transmissions Services (26000 VALENCE)	Conclu pour un montant de 15 361 € H.T pour une durée de livraison de 8 jours	11 FÉVRIER 2021
Marché n° 2020200124 pour Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles comportant 6 lots dont le lot n° 6 : Prise en charge, transport et traitement des batteries	Société EYMERY RECUPERATION SAS (05000 LA ROCHETTE)	Marché générant des recettes de recyclage et à ce titres les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires constituent la base des titres des recettes à établir (ces derniers ayant été présentés en négatifs)	10 FÉVRIER 2021
Accord-cadre à bon de commandes mono-attributaire n° 2020200123 pour Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des piles comportant 6 lots lot n° 5 : Prise en charge, transport et traitement des ferrailles et divers métaux	Société EYMERY RECUPERATION SAS (05000 LA ROCHETTE)	Le titulaire du marché a proposé dans son offre de reprendre les déchets contre le paiement d'un prix, il convient d'apporter une précision sur l'exécution financière du contrat sans en modifier les termes et de proposer une décision explicitant celles des 12 novembre 2020 et du 31 décembre 2020. Ce marché génère des recettes de recyclage et à ce titres les prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires constituent la base des titres des recettes à établir (ces derniers ayant été présentés en négatifs)	10 FÉVRIER 2021
La consultation relative au lot n° 3 : Transport et traitement des gravats est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Celle-ci sera relancé sur la base d'un nouvel allotissement.	offre inacceptable et absence de concurrence conduit à redéployer le besoin en modifiant les caractéristiques de l'allotissement ainsi que le dossier de consultation et qu'il y a lieu de scinder les prestations en 1 lot « Transport » et 1 lot distinct « Traitement des gravats ».		10 FÉVRIER 2021

AFFAIRES JURIDIQUES :

Frais et honoraires d'avocats, huissiers, notaire :

Sommation de quitter les lieux - Aire d'accueil des Argiles - Expulsion Gens du voyage, Me SCARCELLA, huissier de justice, 08/02/21 : 96,95 € HT / 120,98 €

Assignation Référé heure à heure - Expulsion Aire accueil des Argiles - Occupation sans droit ni titre : Cabinet ALPAVOCAT, 09/02/21 : 850 € HT / 960 € TTC


Signification d'une ordonnance du Tribunal judiciaire - Aire d'accueil des Argiles - Expulsion Gens du voyage, Me SCARCELLA, huissier de justice, 01/03/21 : 58,73 € HT / 72,80 € TTC

Actions en justice :

Recours de plein contentieux concernant les dysfonctionnements de la STEP de la Saulce devant le Tribunal administratif de Marseille, Cabinet Rouanet AVOCAT, 23/04/21 : 3 000 € HT / 3 600€ TTC.

Le Conseil prend acte.

Le Vice-président


Christian HUBAUD

Transmis en Préfecture le : 25 JUIN 2021

Affiché ou publié le : 25 JUIN 2021

